

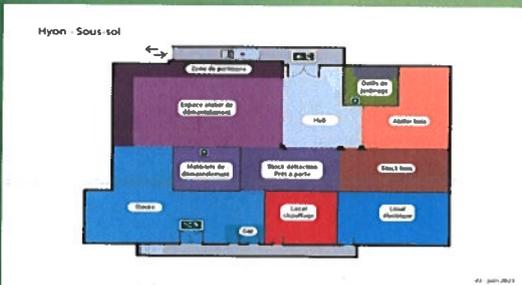
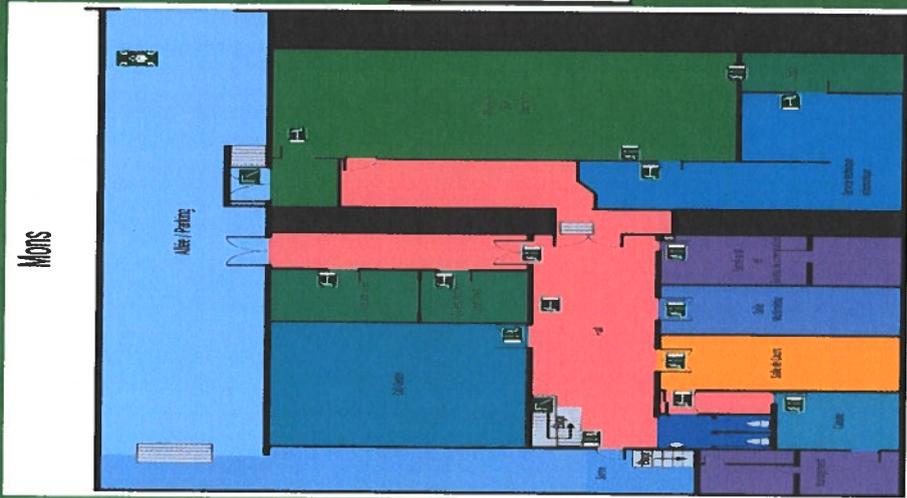


Droit et Devoir

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2023 (DONNÉES 2022)



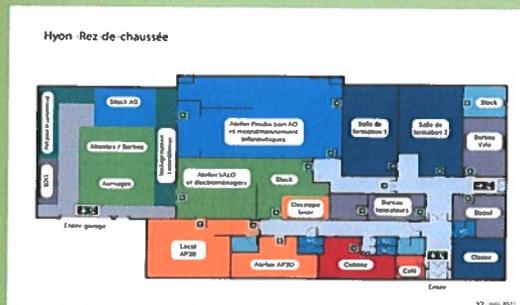
Plan siège social à Mons



Plans site Hyon



Droit et Devoir



Rue du Fisch Club, 6
7000 Mons

www.droitetdevoir.com
general@droitetdevoir.com

Déclaration annuelle environnementale (DE) 2023 (Suivi) . La prochaine DE annuelle est prévue en août 2024.
Déclaration Initiale a été réalisée en 2021. La prochaine est prévue en août 2024

La



Déclaration environnementale 2023 (données 2022)

L'asbl **Droit et Devoir** est un **Centre d'Insertion Socioprofessionnelle**. Agréée par le pouvoir public belge et le FSE + pour ses formations, elle récupère, revalorise et démantèle le matériel obsolète tout en favorisant l'insertion de personnes les plus éloignées de l'emploi. Elle vend également du matériel revalorisé à des prix justes, de façon à rendre accessible à tous l'utilisation de matériel reconditionné qui correspond à leurs besoins d'utilisation. Elle veille à la satisfaction du client. Elle renforce sa collaboration avec le secteur de l'économie classique. Trois projets européens de mobilisation socioprofessionnelle sont également mis en place pour les jeunes de 18-29 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni en formation ni dans l'enseignement (NEET).

L'asbl **Droit et Devoir** cherche des conseils et de l'assistance pour la mise en place d'un processus d'innovation technologique et méthodologique. Droit et Devoir crée des emplois dans un esprit d'économie sociale et de développement durable. Par sa politique environnementale, l'entreprise s'engage à agir pour la protection de l'environnement et la prévention des pollutions, et ce, au-delà des exigences légales* reprises dans une veille réglementaire. La structure soutient un processus d'amélioration continue (géré par une Team Durable composée de l'ensemble du personnel) et réalise le programme environnemental décrit ci-dessous.

Le **système de management environnemental (SME)**, conforme au règlement (CE) n° 1221/2009 et EMAS (UE) n°2017/1505 de la Commission (modifiant les annexes I, II et III) est applicable sur le site de Droit et Devoir rue du Fisch Club, 6 à 7000 Mons ainsi que sur le site d'Hyon au chemin de Bavay, 157bis à 7022 Hyon. Il tient compte de la particularité de l'économie sociale et est basé sur l'approche par processus et des ECOCARTES. Un responsable environnementale assure la supervision d'une Team Durable qui assure la planification, la mise en œuvre et le contrôle du SME (audits internes). La Team Durable est de nature participative, formelle et rigoureuse. Cela implique une formation-action permanente de tous les travailleurs et les stagiaires (Ecoteam) dans une approche d'amélioration continue.

Le SME se réalise en collaboration permanente avec l'entreprise COMASE et avec le staff du réseau Ressources Asbl**, qui nous conseillent pour la veille réglementaire du système et assurent la maîtrise légale dynamique par Droit et Devoir. L'autorité, la capacité de maîtrise et d'influence de l'organisme sont prises en compte dans le SME par l'identification des parties intéressées et leur niveau d'importance.

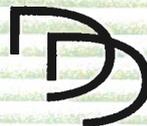
Plus d'informations sur <http://www.droitetdevoir.com>

* Permis environnement et législation applicable aux DEEE (voir registre disponible au siège social) - voir réf page 6. Déclaration de conformité: nous déclarons respecter les exigences de nos permis environnement afin de garantir la conformité exigée. La conformité est vérifiée annuellement sur base d'un check list obligations légales. Scoop : Récupération, valorisation, reconditionnement, réemploi, démantèlement de matériel informatique, électroménagers, encombrants et formation pour l'emploi.

** RESSOURCES Asbl est la fédération des entreprises d'économie sociale et circulaire. www.res-sources.be
Site EMAS:
http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

TABLE DES MATIERES

	page
1. Plan des sites	1
2. Présentation synthétique des activités	2
3. Structure de gouvernance du SME	2
4. Aspects environnementaux significatifs directs et indirects et approche utilisée	3
5. Impacts environnementaux	3
6. Objectifs environnementaux 2022	4
7. Indicateurs de performances 2022	4
8. Réalisations environnementales 2022	5
9. Objectifs stratégiques 2021 à 2025	5
10. Cibles environnementales 2023	6
11. Champ d'application du SME	6
12. Méthodologie calcul émissions CO2	7
13. Politique environnementale	8
14. Déclaration de validation	8



Droit et Devoir

Nom de la société	Droit et Devoir Asbl
Date de fondation	1996
Personne de contact	Ir. Bouchaïb SAMAWI
E-mail	general@droitetdevoir.com
Adresse du siège social :	Rue du Fisch Club, 6 - Mons
Adresse du siège d'exploitation :	Rue du Fisch Club, 6 - Mons
Surface en m ²	700
Adresse du siège d'exploitation :	Chemin de Bavay 157bis - Hyon
Surface en m ²	4800
Tél.	0032 65 98 10 11
Fax	-
Site internet	www.droitetdevoir.com
Code NACE	85592 - 38.2 - 38.3 - 39
N° TVA	N/A
Chiffre d'affaire	174,577.62 € euros
Nbre d'employés	16.1
Secteur d'activité :	

Récupération, valorisation, reconditionnement, réemploi, démantèlement de matériel informatique, électroménagers, encombrants et formation pour l'emploi.

Taille:	Artisan	Industrie	Service X
Implantation urbaine:	Mixte	Résidentiel X	Industriel

Le management environnemental de nos activités passe aussi par le maintien et la préservation de la faune et de la flore sur nos sites par la préservation d'espaces naturels.

Fait par TOSCANO A-M

Date: 06/10/2023

Prochaine déclaration annuelle : Août 2024



Thèmes environnementaux prioritaires directs et indirects

Processus/Activités prioritaires	Aspects directs et indirects	Impacts
Processus achat et vente **	Energie (carburant/électricité). Rejet de CO2 dans l'air/bruit/poussière/déchets	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets d'emballage
Processus assemblage/réparation des PC et smartphones*	Energie (carburant/électricité). Rejet de CO2 dans l'air/bruit/poussière/déchets	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets d'emballage
Processus démantèlement DEEE*	Energie/bruit/poussière/déchets/stockage/eau	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets. Eaux usées
Processus collecte/Activité logistique*	Energie (carburant), sol (chargement/déchargement), bruit/air/déchets	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets. Eaux usées
Processus call center***	Energie (carburant), sol (chargement/déchargement), bruit/air/déchets	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets. Eaux usées
Processus Formation générale***	Energie (électricité, chauffage)/eau (sanitaires)/sol (parking)/déchets ménagers/bruit/papier/encres	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets. Eaux usées
Processus support: entretien locaux/équipement***	Eau/produits ménagers/déchets ménagers/poussières/bruit/énergie	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production des déchets. Eaux usées
Processus Administration/comptabilité/orga évén***	Energie (électricité, chauffage)/eau (sanitaires)/sol (parking)/déchets ménagers/bruit/papier/encres	Epuisement des ressources naturelles. Emission dans l'air. Nuisances sonores. Pollution de l'air. Production de déchets. Eaux usées

* + significatif ** +/- significatif *** - significatif

Objectifs et cibles en matière environnementale à partir de janvier 2022 jusqu'à décembre 2022

Réduire de 10% la consommation de sacs poubelles	✓
Accroître les ventes de matériel reconditionné/réutilisable (inclus DEEE) issus des collectes (+10% par an)	✓
Développer un cours en ligne sur la tri des fractions DEEE	✓
Réduire les fractions issues du démantèlement (-10% par an)/Tri des déchets: mise en place d'un suivi kg par matière pour favoriser la vente en gros	✓
Former le personnel à la fresque du climat	✓
Augmenter de 5% par an les réparations du matériel des clients	✓
Réduire de 2% par an la consommation électrique	♦
Réduire de 2% par an la consommation de chauffage	✓
Réduire de 2% par an la consommation de eau	✓
Réduire de 2% par an la consommation de papier	✓
Augmentation de 20% du nombre d'écoles par an (donatrices de DEEE)	✓
Plan de mobilité durable	♦
Travail de définition des processus et analyse de l'impact environnemental des processus les plus significatifs	✓
Participation des clients aux événements	✓
Améliorer l'enquête de satisfaction et la numériser (jotform)	✓
Faire des achats plus durables (1% du budget annuel)	♦
Dématrialiser le stockage: espace de stockage en ligne partagé	✓
Augmenter de 15% sur base de l'année précédente, le nombre d'entreprises/administrations pour la collecte des DEEE	♦

Légende atteinte des objectifs

✓ Atteint X Non atteint ♦ Atteinte moyenne

Pour évaluer les aspects significatifs en matière d'environnement de ses activités, Droit et Devoir utilise les critères "FLIPO", c'est-à-dire:

- * flux de matière et de ressources mises en œuvre
- * législation: les exigences légales

Chez Droit et Devoir, les aspects les plus significatifs en matière d'environnement se retrouvent dans les processus suivantes:

Processus assemblage/réparation des PC et smartphones

Processus collecte/Activité logistique

Processus démantèlement DEEE

* impact sur l'environnement

* pratiques en vigueur au sein de l'entreprise

* opinions des travailleurs

Valeurs de références

	2022	2021	2020
ETP	16.1	16.5	17.5
Surface Totale (m2)	5500	5500	5500
Nombre de véhicule	2	2	4

Un registre légal est disponible au siège social.

Fait par TOSCANO A-M

Date: 06/10/2023

Prochaine déclaration annuelle : Août 2024



Indicateurs de base et de performance

Efficacité énergétique

Utilisation directe en puissance électrique/Mons (estimation)

Utilisation directe en puissance électrique/Hyon

Utilisation directe gaz Hyon ***

Utilisation directe gaz Mons****

Achat d'énergie renouvelable/conso Hyon*****

Utilisation rationnelle des matières

DEEE et objets valorisables reçus en don

Papier (Unité de rame A4 achetée)

Carburant

Gasoil (appareils et outillages)

Eau

Consommation d'eau (m3)/Mons

Consommation d'eau (m3)/Hyon

Déchets

DEEE informatique/électroménager à recycler*

Cartons/Papier**

PMC/Canettes

Déchets ménagers

Cartouches*

Métaux ferreux**

Encombrants (objets du quotidien)**

Batteries*

Bois/déchets verts

Total déchets dangereux*

Total déchets non dangereux**

Biodiversité

Utilisation des terres (surface bâtie)- m

Surface imperméabilisée

Surface naturelle (respectueuse de la nature sur site)

Surface naturelle (respectueuse de la nature hors site)

Emissions

Nbre incidents environnementaux (air, poussière, odeur, bruits)

Rejet CO2 en kg (parc automobile)

Rejet CO2 en kg (chauffage)***

Rejet CO2 en kg (électricité) Hyon

Autres indicateurs

Nombre de stagiaires (CISP, PMTIC, Trace, Circuit et NTIC)

Nbre d'heures de formation (CISP, PMTIC, Trace, Circuit)

Stagiaires sensibilisés à EMAS

Nbre d'emplois créés

Personnel sensibilisé à EMAS

Nbre de demandes de collectes (partenariats environnementaux-donateurs)

Nombre de véhicule

DEEE reconditionnés (informatique et électroménager)

Achats écologiques (% du budget achat)

Nombre de réparations informatiques

Indicateurs d'éco-efficacité

% DEEE reconditionné et vendu/Kg DEEE et objets valorisables collectés

L carburant/tonne DEEE et objets valorisables collectés

M3 d'eau/ETP+stagiaires

% déchets DEEE recyclés/Kg DEEE et objets valorisables collectés

CO2 en kg (carburant)/Kg DEEE et objets valorisables collectés

CO2 en kg chauffage/ETP + stagiaires

CO2 en kg électricité/ETP + stagiaires

CO2 (kg) évité par réparation (940kg CO2 par ordinateur)

CO2 (kg) évité par ordinateur reconditionné (940kg CO2 par ordinateur et

Nombre de sacs poubelles/ Nbre stagiaires + personnel

*** Pour 2020 et 2021, (20757 kWh), il s'agit d'une estimation sur base de 2019 car nous n'avons pas reçu l'information de chez ORES. A partir de 2022, c'est régularisé, nous pourrions comparer avec 2023

**** Nous avons pu obtenir les données de l'U-Mons

***** A partir de novembre 2022, la part d'énergie renouvelable est de 20,22 %.

Audits SME

Nbre de contrôles environnementaux internes

Nbre de contrôles environnementaux externes

Fait par TOSCANO A-M

Apport/Incidence annuel (Chiffre A) - 2022	Valeur de référence	Rapport A/B (2022)	Apport/Incidence annuel (Chiffre A) - 2021	Valeur de référence ETP	Rapport A/B (2021)	Apport/Incidence annuel (Chiffre A) - 2020	Valeur de référence ETP	Rapport A/B (2020)
3,120.0 Kw/h	16.1	193.8 Kw/h	3,120.0 Kw/h	16.5	189.1 Kw/h	3,120.0 Kw/h	17.5	178.3 Kw/h
15,340.0 Kw/h	16.1	952.8 Kw/h	15,448.0 Kw/h	16.5	936.2 Kw/h	16,748.0 Kw/h	17.5	957.0 Kw/h
12,187.4 Kw/h	16.1	757.0 Kw/h	20,757.0 Kw/h	16.5	1,258.0 Kw/h	20,757.0 Kw/h	17.5	1,186.1 Kw/h
100,912.0 Kw/h	16.1	6,267.8 Kw/h						
19.22%	16.1	1.19%	15.95%	16.5	0.97%			

134,581.00 Kg	16.1	8,359.07 Kg	163,317.00 Kg	16.5	9,898.00 Kg	119,470.00 Kg	17.5	6,826.86 Kg
111	16.1	6.89	200	16.5	12.12	200	17.5	11.43
2,572.27 L	2	1,286.14 L	3,697.43 L	2	1,848.72 L	2,970.00 L	4	742.50 L
203.81 L	5500	0.04 L						

64.00 m³	16.1	3.98 m³	155.00 m³	16.5	9.39 m³	156.00 m³	17.5	8.91 m³
31.00 m³	16.1	1.93 m³	63.00 m³	16.5	3.82 m³	36.00 m³	17.5	2.06 m³

34,100.00 Kg	16.1	2,118.01 Kg	58,244.00 Kg	16.5	3,529.94 Kg	62,440.00 Kg	17.5	3,568.00 Kg
2,016.00 Kg	16.1	125.22 Kg	4,994.00 Kg	16.5	302.67 Kg	2,540.80 Kg	17.5	145.19 Kg
6,480.00 L	16.1	402.48 Kg	16,800.00 L	16.5	1,018.18 Kg	3,120.00 L	17.5	178.29 L
15,360.00 L	16.1	954.04 Kg	13,320.00 L	16.5	807.27 Kg	10,800.00 L	17.5	617.14 L
0.00 Kg	16.1	0.00 Kg	329.00 Kg	16.5	19.94 Kg	3,339.40 Kg	17.5	190.82 Kg
20,096.00 Kg	16.1	1,248.20 Kg	20,538.00 Kg	16.5	1,244.73 Kg	1,678.00 Kg	17.5	95.89 Kg
0.00 Kg	16.1	0.00 Kg	6,700.00 Kg	16.5	406.06 Kg	0.00 Kg	17.5	0.00 Kg
2,540.00 Kg	16.1	157.76 Kg	2,990.00 Kg	16.5	181.21 Kg	0.00 Kg	17.5	0.00 Kg
0.00 Kg	16.1	0.00 Kg	13,580.00 Kg	16.5	823.03 Kg	0.00 Kg	17.5	0.00 Kg
36,640.00 Kg	16.1	2,275.78 Kg	61,563.00 Kg	16.5	3,731.09 Kg	65,779.40 Kg	17.5	3,758.82 Kg
22,112.00 Kg	16.1	1,373.42 Kg	32,232.00 Kg	16.5	1,953.45 Kg	4,218.80 Kg	17.5	241.07 Kg

1500	5500	27.3%	1500	5500	27.3%	1500	5500	27.3%
1333	5500	24.2%	1333	5500	24.2%	1333	5500	24.2%
2667	5500	48.5%	2667	5500	48.5%	2667	5500	48.5%

Pas concerné

0	16.1	0	0	16.5	0	0	17.5	0
6,790.08 Kg	2	3,395.04 Kg	9,760.00 Kg	2	4,880.00 Kg	7,840.00 Kg	4	1,960.00 Kg
3,182.04 Kg	16.1	197.64 Kg	4,734.00 Kg	16.5	286.91 Kg	4,734.00 Kg	17.5	270.51 Kg
3,385.80 Kg	16.1	210.30 Kg	3,398.56 Kg	16.5	205.97 Kg	3,684.56 Kg	17.5	210.55 Kg

167	16.1	10.37	202	16.5	12.24	181	17.5	10.34
42,772.00 h	16.1	2656.65	40,675.00 h	16.5	2465.15	24,915.00 h	17.5	1423.71
100.0%			100.0%			100.0%		
0	16.1	0.0%	0	16.5	0.0%	2.2	17.5	12.6%
100.0%			100.0%			100.0%		
302			300			375		
2			2			4		
73,530.00 Kg	16.1	4,567.08 Kg	87,286.48 Kg	16.5	5,290.09 Kg	27,190.00 Kg	17.5	1,553.71 Kg
35.00%	16.1	2.2%	36.00%	16.5	2.2%	10.00%	17.5	0.6%
604			674			1,244		

54.6%	53.4%	22.8%
19.11 L	22.64 L	24.86 L
0.519	0.998	0.967
25.3%	35.7%	52.3%
0.05 Kg	0.06 Kg	0.07 Kg
17.38 Kg	21.67 Kg	23.85 Kg
18.49 Kg	15.55 Kg	18.56 Kg
567,760.00 Kg	633,560.00 Kg	1,169,360.00 Kg
4,607,880.00 Kg	5,469,952.75 Kg	1,703,906.67 Kg
1.29	2.30	1.17

Les indicateurs font référence à la DÉCISION (UE) 2018/61 DE LA COMMISSION du 13 décembre 2018 concernant le document de référence sectoriel.

5	6	4
1	1	0

Date: 06/10/2023

Prochaine déclaration annuelle : Août 2024

Actions 2022 et Objectifs 2023

Réalisations principales de l'année 2022

Voir aussi les Indicateurs 2022 page précédente.

L'année 2022 a été aussi impactée par la crise COVID 19 et le secteur des CISP a connu des difficultés de recrutement de stagiaires, ce qui a eu un impact sur la production.

- ✓ La sensibilisation des entreprises/écoles/administrations s'est poursuivie en 2022 via le Call Center et les actions de communications. Les donateurs ont été sensibilisés au déchet pouvant être affecté à la réutilisation. Le nombre de donateurs est stable.
- ✓ Une demande de budget a abouti via le Fonds 45 pour permettre la formation de la Team Durable.
- ✓ Le contenu de formation en ligne de la filière Valoriste a été amélioré notamment en matière de démantèlement et de tri des DEEE
- ✓ Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre 2022. Sensibilisation des établissements scolaires.
- ✓ Participation à la Fête de la RECUP, grande vente d'entrepôt de matériel informatique dans les magasins de Mons, Frameries. Plus de 100 appareils reconditionnés de qualité "entreprise" et garantis ont été en promotion aux meilleurs prix.
- ✓ Participation à la Semaine Numérique du 10 au 21 octobre 2022. Mise en exergue du matériel informatique de réemploi
- ✓ Journée Portes Ouvertes chez Droit et Devoir, le 2/10/2022 à la Recyclerie Cœur du Hainaut (site d'Hyon) afin de mettre en évidence les produits de réemploi et le service de collecte de déchets.
- ✓ Droit et Devoir s'inscrit dans le mouvement Green Friday qui s'oppose au black Friday et propose de vraies alternatives à une consommation plus durable (25 novembre 2022).
- ✓ Le budget achat cartouche a été à 100% consacré au achat de cartouches réutilisables.
- ✓ La sensibilisation des stagiaires et du personnel a permis de faire une économie de sacs PMC et déchets ménagers et donc de réduire le volume de déchets produits (voir page indicateurs)
- ✓ Un suivi des indicateurs de fractions démantelées a été mis en place dans le processus démantèlement pour un meilleur suivi des quantités à valoriser
- ✓ Le personnel a été formé à La fréquence du Climat par des professeurs de l'U-Mons. Les partenaires de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail du Maroc ont aussi participé.
- ✗ Un projet a été introduit auprès du FSE+ pour développer un plan de mobilité durable pour nos stagiaires mais n'a pas été retenu.

✓ Atteint ✗ Non atteint

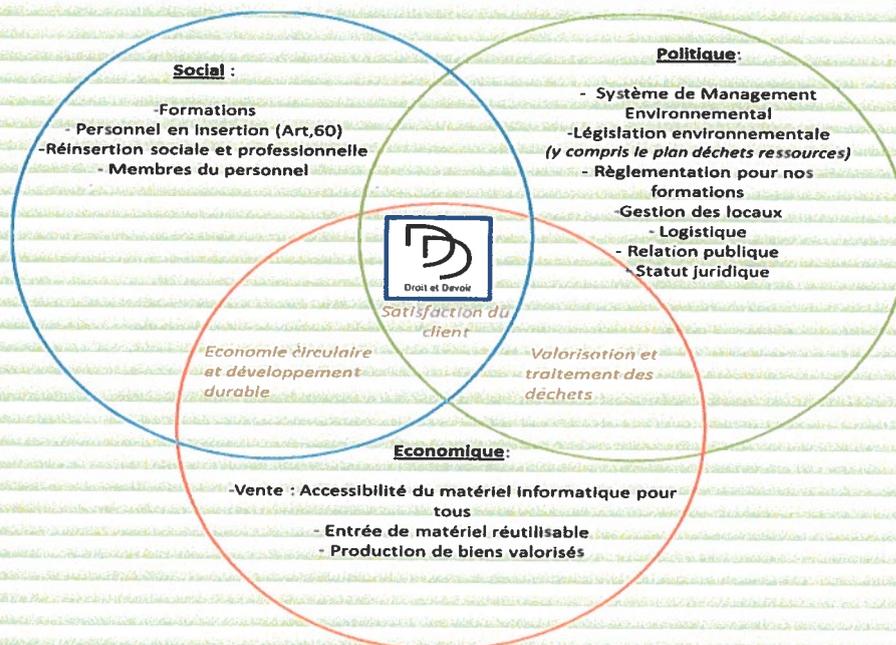
N°	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	2021-2025
1	Améliorer le tri « à la source » des déchets collectés	
2	Renforcer la collecte sélective « préservante » en vue d'un réemploi ou d'une réutilisation	
3	Mettre en œuvre des concepts de sous-produits et de fin de statut des déchets	
4	Augmenter les débouchés pour les fractions des déchets, en cohérence avec notre politique environnementale	
5	Atteindre des seuils critiques pour faciliter la gestion des déchets ou d'encourager des circuits courts	
6	Améliorer le développement économique, la prévention et la gestion des déchets, conformément à la politique de développement durable	
7	Réduire la consommation énergétique, d'eau et papier.	
8	Améliorer la gestion et la réduction des déchets	
9	Améliorer la mobilité durable	
10	Former et responsabiliser le personnel, les stagiaires et les clients aux questions environnementales	
11	Consulter et communiquer avec nos parties prenantes	
12	Faire des achats plus durables et intégrer une perspective de cycle de vie	
13	Dématérialiser, grâce au dossier électronique et d'autres applications et matériel informatique	
14	Collaborer avec des entreprises et pouvoirs publics pour l'enlèvement des D3E	

N°	CIBLES et Actions Environnementales 2023	Responsable	Echéance
1	Réduire de 15% la consommation de sacs poubelles Hygea	Team Durable/EcoTeam	31/12/2023
2	Accroître les ventes de matériel reconditionné/réutilisable (inclus DEEE) issus des collectes (+20% par an)	Commercial	31/12/2023
3	Augmenter la collecte de déchets à traiter et favoriser le démantèlement plus spécifiques des déchets afin de vendre les fractions en matière première secondaire (+20%)	Direction	15/09/2023
4	Former le personnel valoriste de notre nouvelle procédure de tri des déchets issus du démantèlement	Direction	15/09/2023
5	Trouver des collecteurs agréés pour chaque fraction à valeur positive	Direction	31/12/2023
6	Collecter des DEEE et encombrants pour 40T/trimestre	Call center	31/12/2023
7	Créer un cours en ligne sur les ODD et sur l'Éducation relative à l'environnement	Responsable	31/12/2023
8	Augmenter de 5% par an les réparations du matériel des clients	Commercial	31/12/2023
9	Réduire de 2% par an la consommation de eau	Team Durable/EcoTeam	31/12/2023
10	Réduire de 2% par an la consommation électrique	Team Durable/EcoTeam	31/12/2023
11	Réduire de 2% par an la consommation de chauffage	Team Durable/EcoTeam	31/12/2023
12	Réduire de 2% par an la consommation de papier	Team Durable/EcoTeam	31/12/2023
13	Augmenter de 20% le nombre de collecte dans les écoles	Call center	31/12/2023
14	S'équiper d'une borne de recharge pour voiture électrique	Direction	31/12/2023
15	Former le personnel à EMAS/ISO14001	Direction	31/12/2023
16	Organisation de séminaires environnementaux	Team Durable	31/12/2023
17	Faire des achats plus durables/investissements (1% du budget annuel)	Res. Achat	31/12/2023
18	Augmenter de 15% sur base de l'année précédente, le nombre d'entreprises/administrations pour la collecte des DEEE	Call center	31/12/2023



Champ d'application du SME

Le système de management environnemental est appliqué chez Droit et Devoir à l'ensemble des activités de l'ASBL du site de Mons et Hyon. Le SME chapeaute les activités des processus suivants :



La certification EMAS et ISO14001 couvrent les bâtiments de la Rue du Fish Club 6 à 7000 Mons et celui du Chemin de Bavay 157bis à 7022 Hyon. Pour le site de Mons, les locaux sont loués auprès de la Faculté Polytechnique de Mons (U-Mons), les locaux impliqués dans la certification EMAS et ISO 14001 ne concernent que ceux repris dans la première page du plan de la déclaration environnementale. Le contrôle de l'énergie et du chauffage ne sont donc pas maîtrisés par Droit et Devoir pour le site de Mons.

Permis environnement	Site	Date	Durée	Référence
Droit et Devoir Asbl	Mons	06/10/2004	20 ans	PE-2004-122
	Hyon	04/02/2016	20 ans	PE-2015-1773



Droit et Devoir

Plus d'informations sur le programme d'action et les actions réalisées: general@droitetdevoir.com

Fait par TOSCANO A-M
Date: 06/10/2023

Prochaine déclaration annuelle : Août 2024

Carburant – CO2 – Flotte de véhicule

Afin de mesurer les émissions de CO2 en fonction du carburant consommé, nous utilisons l'outil www.ecoscore.be

Notre flotte de véhicule est consommatrice de carburant. Notre référence de calcul CO2 : Essence. Comment calculons-nous les émissions de CO2 en fonction de la quantité de carburant consommé ? Un litre d'essence pèse 750 grammes. L'essence est composée de 87% de carbone (C), ce qui correspond à 652g de C par litre d'essence. Pour brûler, le C en CO2, 1740g d'oxygène sont nécessaires. La somme nous donne donc $652+1740 = 2392\text{g}$ de CO2 par litre d'essence (référence poids CO2).

Diesel : Comment calculons-nous les émissions de CO2 en fonction de la quantité de carburant consommé ? Un litre de diesel pèse 835 grammes. Le diesel est composé de 86.2% de carbone (C), ce qui correspond à 720g de C par litre d'essence. Pour brûler, le C en CO2, 1920g d'oxygène sont nécessaires. La somme nous donne donc $720+1920 = 2640\text{g}$ de CO2 par litre de diesel (référence poids CO2).

Chaque année, nous comptabilisons le nombre de litres de carburant consommé et nous multiplions ce chiffre par la référence poids CO2.

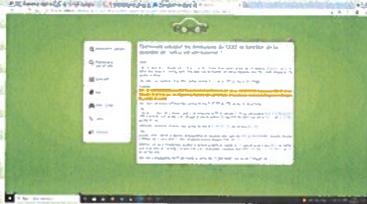
Chauffage – CO2 – Bâtiment

Afin de mesurer les émissions de CO2 en fonction de l'énergie de chauffage consommée, nous utilisons l'outil <https://www.energie-environnement.ch/maison/renovation-et-chauffage/contexte/rentabilite-du-chauffage/423> qui est un convertisseur d'énergie de chauffage avec calcul de CO2. Le convertisseur permet de comparer la consommation d'installations de chauffage fonctionnant avec diverses sources d'énergie : mazout, gaz naturel, pellets de bois ou électricité. La quantité de gaz à effet de serre produite – directement ou indirectement – par le chauffage est donnée en équivalent CO2 (nuisances liées à la production de l'énergie, à son transport et à sa consommation).

Electricité – CO2 – Bâtiment

Afin de mesurer les émissions de CO2 en fonction de l'énergie électrique consommée, nous utilisons l'outil <https://www.energuide.be/fr/questions-reponses/a-quoi-correspond-une-tonne-de-co2/2141/>
En Belgique, 1 kWh d'électricité « coûte » actuellement 220 g de CO2 (référence poids CO2).

Chaque année, nous comptabilisons l'électricité consommée et nous multiplions ce chiffre par la référence poids CO2.



Carburant



Chauffage



Electricité

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'asbl Droit et Devoir, Centre d'insertion Socioprofessionnelle et d'économie sociale, forme des personnes éloignées de l'emploi et crée des emplois durables et de qualité dans le secteur de la valorisation et du recyclage. Elle s'engage à respecter, préserver l'environnement, prévenir la pollution, protéger la biodiversité et s'inscrire dans le développement durable et l'amélioration continue tenant compte de l'orientation stratégique et du contexte de l'entreprise.

Nous **respectons les exigences légales et les autres exigences** en matière d'environnement, nous anticipons et appliquons les futures lois en matière environnementale. Nous incluons les risques, enjeux et les parties intéressées dans l'analyse environnementale du centre et fixons des objectifs environnementaux.

Nous approfondissons notre **collaboration avec les organismes du Nord/Sud de valorisation et de recyclage** qui répondent au mieux à nos attentes afin de s'assurer que la réutilisation, le démantèlement et le recyclage soient faits selon les normes en vigueur.

Nous **sensibilisons notre personnel et nos stagiaires** afin qu'ils adoptent un comportement responsable dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau. Nous les sensibilisons aux objectifs du développement durable. Le développement durable est au centre de notre offre de formations. Une Team Durable est chargée de l'évolution continue du SME.

Nous sensibilisons **notre clientèle à utiliser du matériel reconditionné** qui correspond à leurs besoins d'utilisation et nous veillons à la satisfaction de celle-ci.

Nous favorisons l'économie circulaire et tendons vers un management visant à la diminution de notre empreinte carbone. L'implémentation d'une plateforme de formation à distance permet la réduction des impacts environnementaux rencontrés au sein de notre centre de formation.

Afin d'éviter la mise en décharge, nous récupérons, reconditionnons et revalorisons un maximum de matériaux parmi lesquels: **DEEE, textile, bois, déchets verts, encombrants**. Nous favorisons la réutilisation.

Nous nous engageons ainsi à **réduire la production de déchets** et nous engageons à la valorisation du capital humain et son bien-être au travail, et la réduction de la fracture numérique. Nous encourageons les fournisseurs, sous-traitants et les stagiaires en formation à adopter notre SME.

Nous adoptons une attitude honnête de dialogue et de transparence dans nos communications environnementales avec les diverses parties intéressées (clients, riverains, autorités...).

La certification au Système de Management Environnemental et d'Audit (**EMAS**) porte sur la récupération, valorisation, reconditionnement, réutilisation, démantèlement de matériel informatique et formation informatique pour l'emploi des sites de Mons et Hyeu.

Déclaration de validation

Déclaration de Validation

Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

VINÇOTTE sa

Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde, Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, des visites de son site, des interviews de ses collaborateurs, et de l'investigation de la documentation, des données et des informations, documenté dans le rapport de vérification n° **61186201**, VINÇOTTE SA déclare, en tant que vérificateur environnemental EMAS, portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes: 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (code NACE) avoir vérifié si les sites figurant dans la déclaration environnementale 2023 (données 2022) de l'organisation

DROIT ET DEVOIR

portant le numéro d'agrément **BE-RW-000023**

sis à

**Rue du Fisch Club 6
7000 Mons, Belgique**

et

**Chemin de Bavay 157 bis
7022 Hyon, Belgique**

et utilisé pour:

Récupération, valorisation, reconditionnement, réemploi, démantèlement de matériel informatique et formation pour l'emploi

Respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS) tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026.

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026;
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2023 (données 2022) des sites donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités des sites exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) no 1221/2009 modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Numéro de la déclaration: **22 EA 111/2**

Date de délivrance: **13 novembre 2023**



Pour le vérificateur environnemental:

Eric Louys

Président de la Commission de Certification

